

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 62 (1965)
Heft: 5

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

AVIS IMPORTANT

Une nouvelle hausse sensible intervenant dans l'impression de notre journal, nous prions les correspondants des sections de résumer leurs communications et tout spécialement les comptes rendus dans la mesure des possibilités.

Le comité SAR.

Fête de la Romande

Apiculteurs romands, le Valais vous invite et vos collègues de la vallée d'Aoste vous attendent.

Par le numéro précédent du Journal, vous avez appris que l'assemblée des délégués du 13 mars à Lausanne a confié le soin à la Fédération valaisanne d'organiser la Fête de la Romande en 1965 et que le Comité d'organisation constitué dans ce but a choisi les dates des 3 et 4 juillet. Les présidents de section ont été invités à tenir compte de ces dates dans leur programme d'activité.

La précédente fête organisée en Valais eut lieu à Sierre en 1948. Ce fut un grand succès. Nous osons espérer que celle de 1965 sera digne de sa devancière.

Nous formulons un simple vœu : vous viendrez nombreux de toutes les sections de la grande famille romande : de l'Ajoie, du Jura, du Plateau, de la plaine, des villes et des vallées pour que ce soit une vraie fête de la Romande.

Le rucher connaît au début de juillet une intense activité. L'apiculteur voudra aussi connaître une intense satisfaction : revoir ses amis, faire connaissance avec de nouveaux collègues, enrichir ses découvertes et prouver ainsi son attachement à notre association romande.

Pour ces deux journées, vous irez prendre congé auprès de vos abeilles et, si vous êtes accompagnés de votre épouse, de votre fiancée et de vos sœurs, dites-leur qu'elles seront les bienvenues. Nous vous recevrons en toute simplicité, comme le font les Valaisans, mais avec cordialité.

Vous passerez dans l'ancienne Octodure, aux assises romaines, ou pour être « dans le vent », dans l'actuel Grand Martigny, pour vous rendre à Champex, chanté par de nombreux amoureux de ce

beau site, station gardant sa réputation de confortable oasis de repos et de délassement. Dimanche, suivant les traces d'Annibal et de Napoléon, vous monterez à l'Hospice du Grand-Saint-Bernard où, durant les cultes catholique et protestant célébrés dans cette vaste cathédrale environnée de clochetons que sont les montagnes voisines, vous pourrez laisser monter votre pensée et votre cœur vers les solitudes éternelles et vous vous sentirez plus près de Dieu. Puis vous irez, comme ces deux grands, conquérir pacifiquement cette vallée d'Aoste, sœur du Valais, en faisant récolte de souvenirs, au contact des traditions fédéralistes qui nous sont communes et en particulier la langue de notre Romandie. Au retour, par le tunnel, qui sera pour beaucoup une révélation, nous pourrons tous dire notre reconnaissance aux initiateurs et aux réalisateurs de ce bel ouvrage : porte ouverte à travers les Alpes et trait d'union entre les peuples.

Un deuxième vœu : que vous rapportiez le dimanche soir dans vos appartements qui sentent parfois le renfermé, une bouffée d'air pur de nos montagnes avec un bouquet de souvenirs aussi frais qu'un sourire et aussi vivant que votre affection pour vos abeilles.

Le Comité d'organisation.

P.S. — Le programme complet et détaillé sera publié dans le Journal paraissant au début de juin.

République et canton de Neuchâtel
Vétérinaire cantonal - Inspectorat des ruchers

MISE A BAN

Vu la Loi fédérale sur les mesures à prendre pour combattre les épizooties du 13 juin 1917 et son ordonnance d'exécution du 30 août 1920 ;

Vu la loi concernant la lutte contre les maladies des abeilles du 11 février 1957 ;

Vu l'article 24 du règlement d'application de ladite loi ;

Vu l'apparition de foyers d'acariose ;

L'Office vétérinaire cantonal et l'Inspectorat cantonal des ruchers décident :

Article premier. — Les territoires communaux du Cerneux-Péquignot, de La Chaux-de-Fonds et des Planchettes sont mis à ban.

Art. 2. — Dans les régions mises à ban, tout trafic d'abeilles ainsi que tout changement d'emplacement des colonies sont interdits.

Art. 3. — Les contraventions à la présente décision sont punies conformément aux prescriptions fédérales en la matière.

Art. 4. — La présente décision entre immédiatement en vigueur et sera insérée dans la « Feuille officielle » et le « Journal suisse d'apiculture ».

Neuchâtel, le 7 avril 1965.

L'inspecteur cantonal des ruchers :
J.-P. Gobbo.

Le vétérinaire cantonal :
Dr. Staehli.

**Rapport de gestion présenté à l'assemblée des délégués
le 13 mars 1965, à Lausanne**

Messieurs les délégués,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité de l'année 1964.

Au nom du Comité central, j'adresse la plus cordiale bienvenue aux membres d'honneur de notre association, MM. Paul Meunier, président d'honneur, Valet, Gonet, Gassmann et Dietrich.

Au comité de la Centrale du miel, MM. L. Roulet, président, Paréaz Pochon et Matthey, son très actif gérant.

A nos invités, M. le Dr Wille, et tout spécialement à notre conférencier M. H. Schneider, ainsi qu'à vous tous, chers collègues apiculteurs.

De nombreux membres fidèles et actifs nous furent ravis durant l'année et les comités des sections ont retracé la vie et les mérites de ces chers collègues disparus. Pour honorer leur mémoire et leur rendre un dernier témoignage de reconnaissance et de gratitude, je vous prie de vous lever.

1964, l'année de l'Exposition nationale, restera gravé dans la mémoire de presque tous les apiculteurs de notre pays.

Le mois de mai très chaud, avec un sol humide, fut la condition idéale pour le développement d'une magnifique floraison, très variée et généreuse en nectar. Le développement des colonies fut rapide et les conditions favorables persistèrent en plaine comme en montagne.

Administration

Pour assurer la bonne marche de notre société, le Comité central a tenu six séances, le bureau une, et de nombreux objets furent traités par correspondance ou par téléphone.

Dans les activités principales, notons notre participation à l'Exposition nationale, l'organisation des centres d'élevage, la formation professionnelle de moniteurs, le contrôle du miel et la propagande.

Fédération

En mars 1964 notre effectif était de 4685 membres ; il est aujourd'hui de 4680 membres, soit une légère diminution de cinq membres.

Voici les forces en présence par fédération cantonale :
Fribourg 801 — Genève 302 — Jura 873 — Neuchâtel 594 —
Valais 652 — Vaud 1458.

Le nombre des membres diminue lentement, celui des colonies semble se maintenir et cette augmentation des colonies par apiculteur procurera une meilleure rentabilité du rucher.

Finances

Comme vous avez pu le constater, notre situation financière s'est encore consolidée et cela malgré les dépenses occasionnées par l'Exposition nationale, la mise en action du plan d'élevage, le versement de 2000 francs à la Centrale du miel.

Avant de tirer le bénéfice de l'année, quelques comptes ont été bonifiés de sommes assez coquettes : celui de propagande tout particulièrement, qui passe de 4000 francs en 1964 à 10 000 francs en 1965.

Exposition nationale

Avec l'appui financier des deux fédérations sœurs, nous avons assuré, dans le magnifique pavillon de l'arboriculture, une modeste mais combien appréciée présence de l'abeille à cette manifestation nationale.

La grande affluence des visiteurs devant notre stand a prouvé qu'une présentation toute simple peut être attrayante. Les films accompagnés des commentaires sur l'utilité de l'abeille dans son rôle d'agent fécondateur, tout en récoltant ce riche produit qu'est le miel, fut une propagande de premier choix, tant auprès des cultivateurs que des visiteurs.

Elevage

Le journal de mars vous a apporté le rapport d'activité de 1964, ainsi que les projets de 1965. Une circulaire a été adressée aux comités de sections pour les inviter à créer des groupes pour l'élevage que notre organisation est à même d'épauler.

Contrôle du miel

Notre collègue Schmid a dû fournir un très gros effort pour assurer les nombreux contrôles sollicités.

C'est le 31 mars 1962, lors de la première séance présidée par votre serviteur, que nous avons revu le financement de ce contrôle

et introduit la taxe de 3 ct par kg, mais en obtenant dès 1962 déjà un supplément de 20 ct par kg pour le miel contrôlé. Cette différence est actuellement de 50 ct.

Selon la décision prise par votre comité en 1962, nous sommes intervenus auprès des grossistes et par la presse auprès des commerçants, hôteliers, restaurateurs et consommateurs, afin qu'ils exigent pour tout achat de miel notre carte de contrôle et pour le détail l'étiquette SAR.

Cette action dirigée s'est soldée par une avalanche d'échantillons de contrôle et notre préposé, débordé de travail, lançait souvent très tard le soir des SOS à son président. Malgré ce surcroît de travail, le contrôle est indispensable ; il est une précieuse garantie pour le commerçant comme pour le consommateur. Tout en le rationalisant, nous lui apporterons certaines modifications. Le rapport du contrôle du miel vous a été présenté dans le journal de février par notre collègue Schmid, que nous remercions vivement de sa précieuse collaboration.

Centrale du miel

L'assemblée générale des membres coopérateurs de cette centrale avaient voté à l'unanimité la remise de leur activité à la SAR. Votre comité, conscient de la nécessité de cette centrale, vous a vivement recommandé, en mars 1964, d'accepter cette reprise. Par huitante-huit voix et deux oppositions l'assemblée s'est prononcée favorablement. Une commission a été nommée pour l'étude de sa réorganisation. En mai, déjà, des voix s'élevaient pour la conserver indépendante, et les pourparlers avec la FVSA, section de Gland, engagés sur une bonne voie, renforcèrent les partisans de l'autonomie.

Le 14 novembre 1964, l'assemblée générale de la Centrale des miels, vu les facilités offertes par la nouvelle gérance et l'appui de certaines influences, se distançait gentiment de la SAR qu'elle avait pourtant courtisée assidûment pendant plus d'un an.

Pendant quelques brèves minutes à cette séance, votre président, qui avait œuvré et entraîné ses collègues du Comité central et l'assemblée des délégués de la SAR de mars 1964 dans le sillage des préparatifs de ce mariage de raison, a eu quelque peine à comprendre les infidélités de dernière heure de cette sympathique fiancée.

Mais il est temps de revenir sur le plan pratique. Aurions-nous fait mieux ? Nous ne le pensons pas, et notre premier devoir eût été de laisser au poste de commandes ce comité et tout spécialement son président, M. Louis Roulet, qui a su, avec sa tranquille assurance, créer le climat de confiance auprès du Comité directeur de la Fédération vaudoise des sociétés d'agriculture.

La Centrale des miels a fait de l'excellent travail en 1964 ; que son activité soit poursuivie, elle contribuera au maintien d'une apiculture prospère : c'est le vœu que nous formons.

Journal

Chaque mois il vous apporte des directives et des conseils que chacun apprécie.

Nous avons pu nous assurer une participation plus active des scientifiques du Liebefeld : les articles sur les maladies des abeilles, les moyens de les prévenir, de les combattre, les possibilités de récolte en montagne (de M. le Dr Wille), le « Courrier de l'élevage » par lequel M. Schneider donne chaque mois le fruit de sa longue expérience dans la sélection et l'élevage. Que ces collaborateurs de valeur acceptent la reconnaissance des apiculteurs romands pour leur participation si utile et enrichissante.

Merci aussi aux correspondants occasionnels, qui pourraient être plus nombreux, de nous faire parvenir des observations du rucher.

Autres activités

Les assurances et le service des annonces font l'objet d'un rapport de nos collègues Broquet et Mouche, publiés dans le journal.

Nominations

MM. Bassin et Chassot arrivent au terme de leur mandat de trois ans ; ils acceptent une réélection. M. Victor Bohnet, entré à notre comité la même année, décline toute réélection pour des raisons de santé. Comme président depuis trois ans, j'ai eu cet immense privilège de pouvoir collaborer en 1962 avec le Dr P. Zimmermann qui fut un brillant secrétaire, et en 1963 et 1964 avec M. Victor Bohnet qui, quoique de lanque maternelle allemande, a rempli son poste avec une grande compétence et distinction. Ses procès-verbaux sont toujours l'image extrêmement fidèle de nos séances.

Cher ami Victor, vous avez conquis l'estime, non seulement du président, mais de tous vos collègues qui, avec beaucoup de regrets, vous laissent partir en souhaitant que la pleine santé, ce bien si précieux, vous soit rendue. Merci aux apiculteurs du Valais de nous avoir désigné ce collègue dont la valeur n'a d'égale que sa grande modestie.

Au terme de ce rapport, je tiens à adresser : à la Division de l'agriculture à Berne, au Dr Wille et à ses collaborateurs du Liebefeld, aux membres du Comité central, aux membres de la Commission d'élevage, aux moniteurs, aux présidents et aux comités des sections, aux inspecteurs cantonaux et régionaux, ainsi qu'à toutes

les bonnes volontés qui nous ont facilité la tâche, nos remerciements sincères.

Avec votre collaboration, chers collègues, nous poursuivrons la défense des intérêts de l'apiculture.

Romanel/Lausanne, mars 1965.

R. Bovey.

L'écoulement de notre miel

Comme une levée de boucliers, les crocus de nos prairies montagnardes ont quitté leur cachette. Quelques heures d'un chaud soleil en ce début d'avril, ont permis à ces innombrables fleurettes blanches ou violettes de s'épanouir, de saluer à leur tour la venue du printemps pour le grand plaisir de nos yeux. Avec les saules et les noisetiers, elles ont donné déjà durant quelques belles journées, un important pollen et une certaine impulsion à nos colonies.

Un peu partout, le travail a repris et avec le bel aspect extérieur des ruchées, l'espoir renaît, l'espoir d'une belle et abondante récolte.

Si tous les bidons ne sont pas vides, si un nombre important de bocalux ou de boîtes attendent l'amateur, force est d'admettre que de façon générale notre miel suisse a été très demandé et qu'un important contingent a été consommé. Sans doute, la concurrence du miel étranger se fait sentir et les importations de 1964 se chiffrent par 3455 tonnes, pèsent de tout leur poids dans la balance. Qu'on le veuille ou non, par son prix très sensiblement inférieur au miel suisse, il obtient la préférence d'une clientèle plus spécialement astreinte à l'économie mais désireuse aussi de bénéficier de la valeur du miel en se contentant d'un goût parfois bien quelconque de ce dernier. Il faut également reconnaître que la réclame émanant des milieux commerciaux en faveur du miel étranger est plus importante que celle relative au miel indigène. C'est ainsi qu'au cours de l'hiver dernier, des vitrines entières de certains commerçants étaient pleines à craquer de bocalux, de boîtes de miels étrangers tandis qu'une toute petite place, bien congrue, était réservée à notre miel. Si le commerce agit de la sorte, c'est pour la raison qu'il en retire un réel avantage, la marge de bénéfice étant bien supérieure à celle laissée par la vente du miel suisse. Il est en effet aisé à comprendre qu'un miel dont le prix moyen à la frontière est de Fr. 2.— le kg, auquel le droit de douane de 50 ct le kg est à ajouter, est avantageux pour le commerçant qui l'offre à un prix moyen de Fr. 4.60.

Des renseignements donnés par l'Office fédéral de statistique à Berne pour 1964, nous relevons par exemple, que le Mexique à lui seul, a exporté en Suisse 1929 tonnes de miel au prix de Fr.

1,71 le kg franco gare frontière, sur un total d'importation de 3454 tonnes, soit le 56 %. Viennent ensuite le Guatemala avec 323 tonnes à Fr. 1,95 le kg et la Yougoslavie avec 250 tonnes à Fr. 2,03 le kg. Notre voisine la France se place au 6e rang avec 117 tonnes à Fr. 5.— le kg. Le miel de Cuba, le meilleur marché, revient à Fr. 1.27 le kg.

Réclame intensive pour le miel étranger par la présentation de la marchandise et par la presse. Réclame beaucoup plus modeste pour le miel du pays par les organisations responsables dont l'action est tributaire de moyens financiers réduits. Aide-toi et le ciel t'aidera. Pour remédier dans une certaine mesure à la situation, nous affirmons à nouveau qu'il appartient aux apiculteurs de causer de leur miel en toute occasion. Chacun de nous connaît ou doit connaître tout ce qui touche au miel et peut constater souvent l'intérêt réservé à cette question par un public qui ne demande qu'à être exactement renseigné.

La consommation de miel en Suisse est évaluée à 700 grammes environ par habitant alors que chez nos voisins d'outre-Rhin elle est de 1 kg. En France, où la mévente du miel se fait durement sentir, elle est de 70 à 80 grammes par habitant. La consommation suisse peut être améliorée dans une notable mesure pour le profit du consommateur et de l'apiculteur.

Une chose est certaine, la moyenne de la production indigène ne suffisant pas à la consommation, la nécessité d'importer existe même durant les années de bonne récolte puisqu'une certaine clientèle se contente ou doit se contenter de miels parfois de goût bien quelconque mais à un prix inférieur de plus de la moitié du miel suisse. De ce fait, il n'est pas surprenant qu'un important contingent de miel indigène reste invendu après la récolte exceptionnelle de 1964. Mais la valeur du produit est inchangée et sa réalisation n'est différée que de quelques mois.

Le goût du miel, son arôme, sa saveur, sa présentation jouent, qu'on le veuille ou non, un rôle important dans la demande. L'acheteur payant le gros prix est en droit d'obtenir un produit de *goût agréable*, indépendamment de sa maturité, de sa pureté, de sa belle présentation et de sa garantie de miel naturel. Si le goût est affaire personnelle, il faut toutefois reconnaître que certains miels indigènes, peu nombreux il est vrai, ne sont pas appréciés et déçoivent l'acheteur qui donne alors la préférence au miel étranger, favorisant ainsi la vente de ce dernier au détriment du miel suisse.

Sans vouloir établir un comparatif très strict, (la chose n'est guère possible vu la complexité du problème) avec la situation telle qu'elle se présente en viticulture où tous les crûs qui ont donné une peine et des frais de culture égaux au vigneron, ne peuvent

s'écouler à un prix uniforme, il nous paraîtrait normal que les miels *purs*, de colza par exemple, puissent s'écouler à un prix différentiel ou être désignés comme tels.

Les lignes qui précèdent ont pour but de chercher à supprimer un handicap à l'écoulement de notre miel suisse, handicap généralement sous-estimé, mais précisé par l'expérience. La mère de famille, heureuse de faire des tartines de miel à ses mioches est désolée quand ces derniers boudent les tartines d'un miel qui n'est pas bon mais payé au bon prix. Elle achètera alors à moitié prix un miel étranger mélangé qui pourra être absorbé avec plaisir par ses enfants.

Dans un journal d'outre-Rhin, « Deutsche Mark », nous avons lu d'intéressants renseignements sur le marché et la valeur des différents miels. Nous ne pouvons pas personnellement partager toutes les affirmations contenues dans le numéro de ce journal, comme nous savons aussi que nos collègues allemands réagissent contre ces dernières. Il s'agit en fait d'une éducation de la clientèle sur la valeur des miels, éducation qui en elle-même nous paraît logique, le consommateur ayant le droit d'être renseigné sur la marchandise qu'il achète. Mais où les choses se gâtent c'est dans l'affirmation que les miels étrangers sont égaux aux miels indigènes. L'article en question est illustré de 16 clichés représentant différents miels, accompagnés des appréciations du chimiste, donc analyse, ainsi que du jury du miel et de recommandations favorables ou défavorables à l'achat du produit. L'excédent d'eau et le manque de propreté sont les principales causes de l'échec de ces miels. A noter également qu'un miel indigène clair, de cristallisation rapide, sous contrôle du « Deutscher Imkerbund » n'est pas recommandé parce que *de mauvais goût*, trop cher (10 fr. 30 le kg), à utiliser pour l'industrie.

Certes, nous n'en sommes pas encore à ce stade en Suisse, mais l'évolution générale des choses à laquelle nous assistons, atteindra certainement aussi chez nous avec le temps l'apiculteur. Le prix du miel suisse paraît être de façon générale, momentanément tout au moins, adapté aux frais d'exploitation du rucher. Il nous appartient de mettre à la disposition de la clientèle, un miel parfait, bien mûri dans la chaleur ambiante de la ruche, propre à tous égards et récolté dans les meilleures conditions possibles, empêchant un excès d'eau toujours préjudiciable à la conservation du produit. Il y aura toujours possibilité de loger l'abondante récolte de 1965 promise par nos excellentes souches sélectionnées de B 20 ou de Pétinesca du Liebefeld, malgré l'engorgement momentané de la Centrale romande des miels. Il n'y aura en revanche jamais assez de miel suisse pour la santé des 5,5 millions d'habitants du pays.

G. Matthey.

Rapport du service de la bibliothèque pour 1964

Prêts de livres : 135 demandes de livres en prêt ont été faites en 1964. (124 en 1963).

Il a été prêté :

à 20 membres vaudois	118 volumes
à 13 » neuchâtelois	62 »
à 12 » valaisans	108 »
à 12 » jurassiens	95 »
à 8 » fribourgeois	21 »
à 6 » genevois	42 »
à 2 » habitant en Suisse allemande	11 »
soit à 73 membres de la SAR 457 volumes (61 membres, 390 volumes en 1963).	

Au 31 décembre 1964, 95 volumes étaient en circulation.

Acquisitions 1964 :

1044. Lerner, F. — Aber die Biene nur findet die Süssigkeit. Kleine Kulturgeschichte des Honigs (avec ill.). Düsseldorf, Wien (1963). 248 p. in-8.

1045. Loubet de L'Hoste, E. — Lo Biruche. Ouvr. ill. 3e éd. Toulouse 1964. 89 p. in-8.

Revue reçue en échange de notre Journal :

L'Abeille de France — La Gazette apicole — La Revue française d'Apiculture — Abeilles et fleurs — La Belgique apicole — Le Rucher wallon — L'apicoltore d'Italia — Schweizerische Bienenzeitung — L'Ape. Organo della Soc. ticinese di apicoltura — Sudwestdeutscher Imker.

Don : reçu avec remerciements de M. le pasteur Buscarlet : Résumés des travaux du 19e Congrès apicole international de Prague en 1963.

Le catalogue de la bibliothèque est en vente auprès du soussigné au prix de Fr. 3.—. Le prêt des livres est gratuit ; frais de port, aller et retour, à la charge de la Romande.

Le bibliothécaire :

Jos. Dietrich, rue Grimoux 12, Fribourg.

Maladies des abeilles en février 1965

<i>Canton-district</i>	<i>Acariose</i> <i>Localité</i>	<i>Cas</i>
<i>Argovie</i>		
Laufenbourg	Eiken	2
Rheinfelden	Wittnau	1
	Wallbach	1
<i>Berne</i>		
Büren a.A.	Oberwil b/Büren	1
Interlaken	Ringgenberg	1
<i>Lucerne</i>		
Willisau	Grossdietwil	1

<i>Canton-district</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>
<i>Schwyz</i>		
Schwyz	Oberschönenbuch	1
	Schwyz	1
	Seewen	1
<i>Soleure</i>		
Gösgen	Kienberg	1
<i>Zurich</i>		
Andelfingen	Benken	1
<i>Neuchâtel</i>		
La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds	1
Le Locle	Cerneux-Péquignot	1
<i>Loque américaine</i>		
<i>Bâle Campagne</i>		
Liestal	Lausen	1
	Pratteln	1
<i>Bâle Ville</i>	Bâle	1
<i>Berne</i>		
Oberhasle	Meiringen	1
<i>Grisons</i>		
Moesa	Lostallo	1
<i>Lucerne</i>		
Entlebuch	Schachen b/Malters	1
<i>Zurich</i>		
Bülach	Kloten	1
<i>Fribourg</i>		
See	Cormérod	1

Station apicole du Liebefeld.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour mai 1965

« Capricieux comme un temps d'avril », une fois de plus, cette comparaison se justifie.

Le début du mois nous a valu quelques belles journées, ensoleillées à souhait, chaudes, anormalement chaudes même pour la saison. Les colonies ayant normalement hiverné sont parties en flèche dans leur développement, si bien que certains apiculteurs favorisés pouvaient annoncer triomphalement des populations ayant 8 à 9 cadres de couvain... Forts de cette constatation et malgré l'absence de possibilités de récolte, plusieurs, et même parmi les sérieux, se sont empressés de poser leurs hausses.

Peut-être êtes-vous du nombre, mon cher débutant. Écoutant l'avis de collègues plus favorisés peut-être, et faisant fi de nos conseils de prudence, avez-vous jugé indispensable de suivre le mouvement ? Poser des hausses lorsque la floraison est à peine à son début dans les endroits les plus précoces nous laisse un peu rêveur...

Raisonnons un peu voulez-vous ? Admettons que les colonies en question, débordantes de population nous le voulons bien,